



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 56463

### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur les dispositions relatives au projet de loi Grenelle I et, tout particulièrement, sur la procédure concernant la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). En effet, ce projet prévoit une éventuelle suppression de l'avis conforme des architectes des Bâtiments de France en ZPPAUP pour le remplacer par un avis simple. Or il semble que l'abandon de cet article laisserait sans protection l'abond des monuments historiques en ZPPAUP et risquerait de ne plus permettre l'investissement Malraux dans ces zones. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour maintenir un tel dispositif jugé globalement positif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56463

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Écologie

**Ministère attribuaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2009, page 7330

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)